



COMPTE-RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 30 juillet 2008

PRESENTS :

MM. JACCAZ Yann, BESSY Pierre, PERINET-MARQUET Marie-Paule, JOND Claude, JACCAZ Jean-Paul, CHAMBET Anthony, DESCHAMPS Patrick, PELLISSIER Dominique, BASSET Georges, LABROUSSE Jean, MOLLARD Julie, DESRUES Jean-Claude, PERNOD Stéphanie, PERINET-MARQUET Guy, BARDET Olivier.

PROCURATIONS : Néant.

NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, et ce conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales. **Monsieur Patrick DESCHAMPS a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.**

APPROBATION du PROCES VERBAL de la SEANCE du 16 juin 2008

Chaque membre de l'Assemblée ayant eu, en temps utiles, communication du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 16 juin 2008, les élus présents sont appelés à faire part de leurs remarques ou éventuelles volontés de faire porter des rectifications à ce document. A défaut d'observations, le procès-verbal du Conseil municipal du 16 juin 2008 est adopté à raison de **15 VOIX pour**.

EXAMEN DES QUESTIONS INSCRITES

A l'ORDRE du JOUR de la SEANCE du 30 juillet 2008

QUESTIONS SOUMISES A DECISIONS DU CONSEIL SUR PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE MAIRE

1. Subvention au Comité des Fêtes : M. le Maire propose de reconduire la subvention accordée l'année précédente de 17000€ tout en rappelant la reprise en main par la nouvelle équipe et les très bons échos relayés par les Pralins, notamment lors de la Fête de la Marie-Madeleine. Approbation du Conseil par 14 voix sur 15. Mme Stéphanie Pernod préférant s'abstenir, considérant qu'elle ne disposait pas de suffisamment d'éléments ni de recul sur cette équipe.

2. Approbatons d'avenants pour les marchés :

- Colas : Avenant en réduction du Marché à bons de commande.

Passé pour la durée maximum autorisée (4 ans) avec un montant de 150000 € par an, ce marché est susceptible de dépasser le seuil de 206000 € (seuil maxi pour un MAPA). Il convient donc de limiter la durée de ce marché à 2 ans en précisant qu'en aucun cas il ne pourra dépasser les 206000 €. Une nouvelle consultation sera donc engagée pour le renouveler en 2009. Un avenant en réduction de durée sera donc signé avec le titulaire. Cette année, il y a une surface de 3832m² à réparer. L'on a pu déjà constater leur intervention en divers points de la voirie communale. Approbation du Conseil à l'unanimité.

- Construction de la Salle de classe : suite au passage du bureau de vérification et de contrôle, deux avenants sont nécessaires pour la mise en conformité. Deux lots étaient concernés : le lot n°3 pour 472€ et le lot n°4 pour 975€. Ces deux lots étant affectés à « La Savoyarde ». Après discussions, il est procédé au vote : Approbation du Conseil à l'unanimité.

3. Approbation du « Règlement de la cantine scolaire » : il est demandé de ne pas faire apparaître les noms mais plutôt les fonctions (directeur, etc...) afin de ne pas avoir à modifier le document à chaque changement de titulaire. Il est demandé également de modifier l'ordre des appels en cas de problématique d'accident et de commencer toujours par la procédure réglementaire, à savoir appeler en premier lieu le « 15 ». Il est alors procédé au vote : Approbation du Conseil à l'unanimité
4. Bail emphytéotique du VVF : M. le Maire explique que la société Belambra (anciennement VVF) souhaite entreprendre des travaux importants de rénovation des locaux existants. Tenue par un bail emphytéotique de 60 ans signé en 1965, elle propose de racheter les terrains qui appartiennent à Praz-sur-arly. Ne souhaitant pas compromettre la destination de cette activité tourisme (lits chauds), le conseil avait proposé la signature d'un nouveau bail de 60 ans assorti de conditions différentes. Location du terrain pour 65000€ de 1 à 5 ans, 70000€ de 6 à 9 ans puis 82000€ ensuite. Ce loyer sera indexé sur les 2/3 de l'indice INSEE de la construction. Il est précisé que le Conseil refuse tout plafonnement de l'indexation. De plus la société Belambra s'engage à restituer en l'état la « Ferme des Meurets » sise sur un terrain d'environ 1000m². M. le Maire se félicite de toutes ces avancées, précisant qu'auparavant, il n'y avait pas de location, que la ferme faisait partie intégrante du VVF et que Praz conserve et augmente son potentiel de perception puisque la société Belambra souhaite passer de 65000 à 82000 nuitées, pour une augmentation de 11 appartements soit au total 162 appartements et 608 lits. Pour obtenir ces résultats, la société Belambra passera en ouverture de 31 à 38 semaines, ouvrira une formule Hôtel et espère ainsi augmenter son C.A. de 40%. Cette décision ne manquera pas d'impacter l'économie locale de Praz-sur-arly. M. le Maire demande alors d'accepter la signature de ce nouveau bail et demande de passer au vote : Approbation du Conseil à l'unanimité.
5. Nom de rue : suite à diverses propositions, deux noms sont retenus pour cette voie du côté des Grabilles et le vote donne 9 voix pour «Allée du Gâteau» et 6 voix pour «Allée des Aravis». Le Conseil adopte le nom « Gâteau » (référence à la vue sur le site éponyme depuis ce chemin).
6. Corrections P.L.U. avant enquête publique : lecture est faite par Mr J.P. Jaccaz, adjoint à l'urbanisme, des différentes modifications rendues nécessaires pour corrections d'erreurs matérielles ou de mises en accord avec les différents permis de construire acceptés. Rappel est fait de la consultation du 25 août au 30 septembre par Madame le commissaire enquêteur à laquelle on peut écrire en adressant le courrier en Mairie. De plus, elle sera présente en Mairie : le 2 septembre de 9-12h, le 17 septembre de 14-17h, le 26 septembre de 14-17h, le 30 septembre de 9-12h et de 14-17h. Hormis le fait notable que Mr J.P. Jaccaz souhaite changer de lunettes. (âge ou dégradation des facultés), M. le Maire fait procéder au vote : Approbation du Conseil à l'unanimité.
7. Approbation du lancement d'une étude environnementale : M. le Maire précise que l'avis de l'Etat recommandait de procéder à une étude environnementale en même temps que le P.L.U, cette étude n'étant pas obligatoire. Afin de ne plus retarder la mise en œuvre de la consultation des pralins sur le P.L.U., M. le Maire insiste sur l'intérêt fondamental de cette étude et propose de lancer l'appel d'offre pour celle-ci. La population praline sera consultée sur ce projet. Plus tard, il faudra valider cette étude (diagnostic, propositions, compensation, etc..) et celle-ci sera annexée ensuite au P.L.U. et à tout autre document d'urbanisme de type UTN ou ZAC... M. le Maire fait procéder au vote : Approbation du Conseil à l'unanimité.
8. Admission en non-valeur (taxe d'urbanisme) : contrairement à une délibération précédente qui voyait le Conseil accepter la mise en non-valeur de plusieurs remises de pénalité, M. le Maire précise qu'il s'agit d'un contribuable parfaitement connu pour lequel aucune recherche n'est à entreprendre et qui au demeurant n'a formulé aucune demande d'exonération. Monsieur le Maire demande au Conseil de refuser cette mise en non-valeur. Patrick Deschamps précise que nous actons deux poids, deux mesures. M. le Maire fait procéder au vote : Approbation du Conseil par 14 voix pour, Patrick Deschamps s'abstenant.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire fait part de ses décisions dans le cadre des Marchés Procédure adaptée :

- Prestation juridique : signature d'un bon de commande inférieur ou égal à 20000€.
- Entretien voirie : Colas, : signature d'un bon de commande inférieur ou égal à 150000€.
- Travaux d'élargissement de la route des Varins, Entreprise Gramari : signature d'un bon de commande égal à 106000 €. Début des travaux le 25 août 2008.

QUESTIONS SOUMISES à décisions du Conseil sur proposition des Adjointes au Maire : Néant.

QUESTIONS SOUMISES à décisions du Conseil sur proposition des rapporteurs des Commissions municipales : Néant.

QUESTIONS SOUMISES à décisions du Conseil sur proposition des Conseillers municipaux: Néant.

COMMUNICATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

M. le Maire fait le point des dossiers en cours :

- Le bitume du parking des Belles sera reporté en Automne suite à des retards techniques de la société Colas et afin de ne pas perturber les vacanciers.
- Rond-point Intermarché : suite à la défection de la D.D.E. qui ne clôt pas ses dossiers pour cause de réorganisation des services, nos services techniques sont en charge du dossier et vont préciser la nécessité de faire appel ou non à un cabinet externe pour finaliser ce dossier. M. le Maire regrette ces retards administratifs dont nous ne sommes en aucun cas responsables.
- Agrandissement de l'Intermarché de 950 à 1900m² : pour faire face au succès et afin de mieux satisfaire sa clientèle, la direction d'Intermarché souhaitait construire 300m² et prenait le solde sur ses stockages. Pour ce faire, le dossier a été présenté en CDEC le 17/07/2008. Six personnes devaient prendre part au vote ; Mr le Conseiller Général était absent pour raisons médicales. Les maires de Passy, de Praz-sur-arly, le représentant des consommateurs ont voté pour, la C.C.I et la Chambre des métiers ont voté contre. Il fallait 4 voix pour valider l'agrandissement; donc le projet est ajourné et nous attendons la décision d'Intermarché (appel ou nouveau projet).
- Coupe de bois du Plan de l'Are : la parole est donnée à Guy qui précise les travaux d'élargissement de la voie forestière du Plan de l'Are à Bonne Fontaine afin de procéder au débardage dans les meilleures conditions de 2000m³ de bois par Sciozier. Le coût est de 17000€, pris en charge pour 10.000 € par la commune, le reste étant financé par les exploitants.
- M. le Maire remercie tous ceux qui participent à l'animation de Praz et en particulier : le Comité des Fêtes, la semaine de la Montagne qui se déroule actuellement organisée par l'Office du Tourisme et Praz les Arts pour sa très appréciée exposition « Passion céramique », diverses manifestations ayant émaillé cette expo, 2646 visiteurs recensés et 46 pièces vendues. La mairie ayant d'ailleurs fait l'acquisition d'une œuvre rappelant le 1^{er} article de la déclaration des Droits de l'Homme en tibétain.
- Banderole Télésiège débrayable du Crêt du Midi : sujet lancé par Stéphanie PERNOD. Le Maire précise que de nombreux efforts ont été engagés par la Mairie et l'Office du Tourisme pour rendre le produit attrayant. Il demande que le financement d'une banderole soit pris en charge par les remontées mécaniques. Désaccord de plusieurs élus qui craignent que cela prenne du temps alors que cela ne constitue pas une grosse dépense pour la commune. Il est décidé de demander à Jean LABROUSSE de contacter dès le lendemain Labellemontagne pour voir si un financement est possible de leur part.

La parole est donnée à Antony Chambet qui rappelle aux Pralins le concours des « maisons fleuries » et précise que ceux qui souhaitent s'inscrire pour la 1^{ère} fois peuvent le faire jusqu'au 11 août.

Mr Jond demande aux vice-présidents des commissions municipales en fin de séance, de quantifier les besoins en investissements de l'année 2009 pour courant septembre pour être plus prévisionnel.

COMPTE-RENDU des COMMISSIONS MUNICIPALES : Néant.

Monsieur le Maire constatant l'ordre du jour épuisé, la séance publique est levée à 22 heures 00.

PROCES-VERBAL de SEANCE DRESSE le 1er août 2008 par le SECRETAIRE ELU par ses PAIRS PRESENTS en l'ASSEMBLEE COMMUNALE du 30 juillet 2008.

SIGNE : DESCHAMPS Patrick, Secrétaire de séance



Vu pour être affiché le - **6 AOUT 2008** conformément aux prescriptions de l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire, Yann JACCAZ.

